Entrechaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 14

Étaient présents : M. Bastien COUSTON, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL
Absents excusés : Mme Barbara BLANC a donné pouvoir à M. Dominique FRANÇOIS, M. Ludovic LAGNEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX
Absents : M. Thierry PASCAL
Secrétaire de séance : Mme Carla PORTAL

1/ Désignation du secrétaire de séance :
Mme Carla PORTAL est désignée secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu des séances du 5 juin 2026
Le compte rendu des séances du 5 juin 2026 est validé.

3/ Décisions prises par le maire au titre de ses délégations
Le conseil municipal prend note des demandes de subventions réalisées par le maire :
- 10 000 € demandés après du SLL pour l'achat de mobilier pour la médiathèque.

M. le maire précise que la commune a reçu les subventions suivantes :
- Subvention CAF accordée pour menuiseries MAM : 13700€
- Subvention DRAC accordée pour :
 - Informatique : 1027 €
 - Fonds documentaire : 7973 €
 - Mobilier : 11410 €

4/ Choix du prestataire pour la fourniture et l'installation de mobilier pour la médiathèque
Monsieur le maire propose de confier à la société OBBO Design la fourniture, le montage et l'installation de mobilier spécialisé pour la médiathèque.
Cette prestation s'élève à 28 526,31 € HT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de confier à la société OBBO Design la fourniture, le montage et l'installation de mobilier spécialisé pour la médiathèque, pour un montant de 28 526,31 € HT.

5/ Achat de fonds documentaire pour la nouvelle médiathèque
Monsieur le maire propose de compléter le fonds documentaire en vue du déménagement des collections vers la nouvelle médiathèque.
Il propose d'acheter des livres et documents pour un montant maximum de 15 444,17 € HT auprès de la librairie de Malaucène, ainsi que des jeux de société pour un montant maximum de 502,75 € HT auprès de l'atelier du jouet.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- **Décide d'acheter des livres et documents pour un montant maximum de 15 444,17 € HT auprès de la librairie de Malaucène.**
- **Décide d'acheter des jeux de société pour un montant maximum de 502,75 € HT auprès de l'atelier du jouet.**

Entrechaux

6/ Demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la C.C. Vaison Ventoux

M. le maire propose de solliciter une subvention de 22 000 € auprès de la Communauté de Communes Vaison Ventoux dans le cadre du fonds de concours, pour le financement de travaux et matériel de voirie. Le montant total de la dépense s'élève à 81 364,06 € HT. Le plan de financement est présenté ci-dessous :

Financeurs	Assiette (€ HT)	Taux	Subventions demandées
Conseil Départemental de Vaucluse - amendes de police	81 364,06 €	43,02%	35 000,00 €
C.C. Vaison Ventoux - fonds de concours	81 364,06 €	27,04%	22 000,00 €
Total des subventions demandées	**81 364,06 €**	**70,06%**	**57 000,00 €**
Autofinancement communal	**81 364,06 €**	29,94%	24 364,06 €
Montant total de l'opération (€ HT)			**81 364,06 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes Vaison Ventoux en vue de participer au financement de travaux et matériel de voirie, à hauteur de 22 000 €.

7/ Convention avec La Poste pour l'agence postale communale

La convention avec La Poste pour l'agence postale communale arrivera à échéance le 5 septembre 2026. Elle était d'une durée de 9 ans.

La Poste propose de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Chaque mois, La Poste reversera à la commune une indemnité de 1364 € (identique au montant actuel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention avec La Poste relative à l'agence postale communale et autorise le maire à la signer.

8/ Modification de la régie cantine et centre de loisirs

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la cantine afin d'absorber une partie de la hausse du prix des repas facturée par le fournisseur. Les nouveaux tarifs sont précisés ci-dessous :

Tranche	Quotient familial	Tarif cantine ACTUELS	Nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2026
Tranche 1	Quotient familial ≤ 305	1 €	1 €
Tranche 2	305 < Quotient familial ≤ 896	2,50 €	2,60 €
Tranche 3	Quotient familial > 896	3 €	3,10 €

Il propose également de modifier l'article 7 et 8 de l'acte constitutif de la régie relatifs au montant de l'encaisse et à la périodicité des versements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la modification de la régie cantine et centre de loisirs.

9/ Modification des tarifs des portages de repas

La commune a une convention avec le CCAS de Vaison la Romaine pour le portage de repas à domicile.

Le CCAS vient d'informer la commune d'une hausse de tarifs. Chaque repas sera désormais facturé 13€ à la commune d'Entrechaux.

Jusqu'à présent, la commune refacturait le prix du repas à l'usager.

Le maire de mettre en place les deux tarifs suivants :

- Personnes non imposables : 10 €
- Personnes imposables : 13 €

Entrechaux

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1er août 2026.

Messieurs Domonique FRANÇOIS et Philippe GUINTRAND quittent la séance.

10/ Créations de postes

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de créer :

- **1 poste de rédacteur territorial à temps complet**
- **1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (69%). Pour ce second poste, il pourra être pourvu par un agent contractuel. La rémunération de ce poste se fera selon la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.**

11/ Subventions aux associations

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide d'attribuer une subvention de 200 € aux Jeunes Agriculteurs du canton de Vaison la Romaine.**
- **Décide d'attribuer une subvention de 160 € au RGM.**

12/ Questions diverses :

a/ Commissions communales et intercommunales

Le maire fait un point sur l'avancement des différents travaux en cours :

- Les travaux du local du BMX sont en cours (phase actuelle = gros œuvre).
- Les travaux relatifs à la médiathèque sont toujours en cours également, la façade vient d'être terminée.
- Une partie des menuiseries a été remplacée à l'école (logement situé à l'étage).
- Les menuiseries de la MAM seront replacées pendant l'été.
- Les travaux de réaménagement de la cantine scolaire sont en cours.

b/ Rapport annuel du délégataire 2025 – assainissement collectif

Mme LECOEUR présente le Rapport Annuel du Délégataire 2025 relatif au service de l'assainissement collectif.

M. POMEL rend compte de l'entretien qu'il a eu avec une société de vidéosurveillance pour la mise en place de vidéosurveillance sur les points d'apports volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Mme Carla PORTAL

Le maire,
Alexandre ROUX

MAIRIE D'ENTRECHAUX (Vaucluse)